



## Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres

Entre 2010 et 2012, 53 % des sociétés de 10 salariés ou plus ont innové parmi celles relevant du champ de l'enquête Innovation. 37 % des sociétés ont innové en produits ou procédés et 42 % en organisation ou marketing. Une société sur six a introduit des produits nouveaux qui n'existaient pas sur le marché. À champ sectoriel constant, la propension à innover est quasiment stable entre les périodes 2008-2010 et 2010-2012. Les sociétés exportatrices innoveraient davantage que les autres (64 % contre 43 %), en particulier pour créer de nouveaux produits. Près de la moitié des sociétés innovantes ont reçu un soutien financier public. Les sociétés qui répondent à des marchés publics ou qui réalisent des travaux de sous-traitance pour un tiers sont en moyenne plus innovantes.

Xavier Besnard, division Enquêtes thématiques et études transversales, Insee

Au cours des années 2010 à 2012, dans les secteurs interrogés (*sources*), 53 % des sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France ont innové (*figure 1*). L'innovation est entendue ici au sens large (*définitions*) : elle peut concerner la création ou l'amélioration de produits (biens ou prestations de services), porter sur les procédés de production, les modes d'organisation ou encore les stratégies de vente.

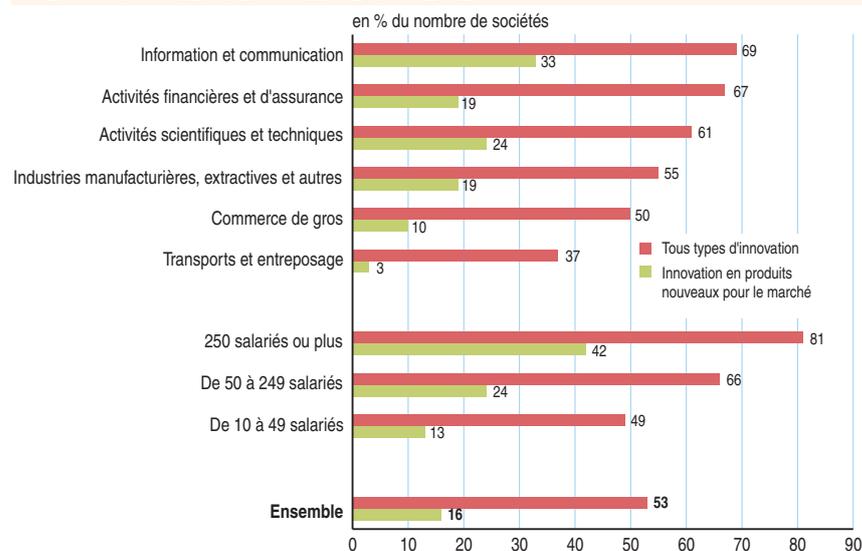
Les innovations technologiques (*définitions*), dédiées aux produits ou aux procédés de production, constituent le cœur de l'innovation, étant le plus directement liées à la production. De 2010 à 2012, 37 % des sociétés ont innové dans ce domaine, cette proportion variant de 54 % dans le secteur de l'information et de la communication à 18 % dans celui des transports (*figure 2*).

L'innovation en produits consiste pour une société en l'élargissement de sa gamme de biens ou de services, que ceux-ci soient déjà proposés ou non sur le marché. Parmi les sociétés innovantes en produits (24 %), 78 % ont innové en biens et 51 % en services ; un peu moins d'un tiers des sociétés ont innové dans les deux types simultanément.

L'introduction d'un produit nouveau sur le marché, marqueur d'une réelle capacité créative des sociétés, est le fait de 16 % de l'ensemble des sociétés (*figure 1*).

L'innovation de procédés concerne également 24 % des sociétés, sans nécessairement qu'elles aient innové en produits. La majorité de ces innovations

### 1 Les sociétés innovantes entre 2010 et 2012



Note : les intitulés des secteurs d'activité respectent les sections de la NAF rév. 2 sauf "Commerce de gros" qui désigne la division 46 de la NAF rév. 2 et "Activités scientifiques et techniques" qui désigne les divisions 71, 72 et 73 de la NAF rév. 2. Le secteur "Activités financières et d'assurance" est hors holdings financières.

Lecture : 55 % des sociétés de l'industrie sont innovantes. 19 % des sociétés de ce secteur ont développé des produits nouveaux sur le marché.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 39, 46, 49 à 53, 58 à 66 et 71 à 73 de la NAF rév.2.

Source : Insee, enquête Innovation (CIS) 2012.

## 2 Poids de l'innovation en nombre de sociétés et en chiffre d'affaires entre 2010 et 2012

Secteur d'activité	En % du nombre total de sociétés					Part du chiffre d'affaires correspondant à la vente (en %) :	
	Innovations technologiques			Organisation	Marketing	... de produits nouveaux pour le marché	... de produits nouveaux (pour le marché ou pour la société uniquement)
	Ensemble	Produits	Procédés				
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	42	28	28	34	23	8	17
Commerce de gros	28	16	18	33	29	4	7
Transports et entreposage	18	9	15	26	15	4	8
Information et communication	54	44	33	45	38	9	17
Activités financières et d'assurance	48	36	35	53	45	5	15
Activités scientifiques et techniques	42	31	25	40	27	8	13
<b>Effectif salarié</b>							
De 10 à 49 salariés	32	20	21	31	23	4	7
De 50 à 249 salariés	50	35	33	41	31	4	8
250 salariés ou plus	70	55	49	55	45	8	17
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>34</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>13</b>

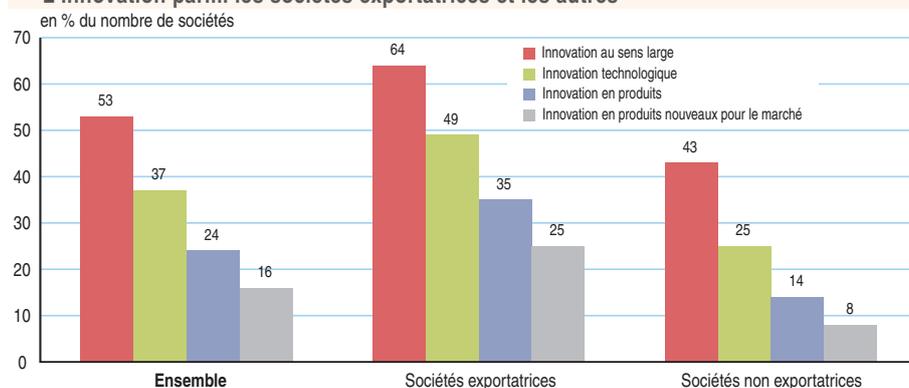
Note : les intitulés des secteurs d'activité respectent les sections de la NAF rév. 2 sauf "Commerce de gros" qui désigne la division 46 de la NAF rév. 2 et "Activités scientifiques et techniques" qui désigne les divisions 71, 72 et 73 de la NAF rév. 2. Le secteur "Activités financières et d'assurance" est hors holdings financières.

Lecture : entre 2010 et 2012, 24 % des sociétés de 10 salariés ou plus étaient innovantes en produits. Les ventes de produits nouveaux représentaient 13 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés (les ventes de produits nouveaux pour le marché 6 % et, par différence, les ventes de produits nouveaux pour la société uniquement, 7 %). Une même société peut bien sûr réaliser des innovations de plusieurs types.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 39, 46, 49 à 53, 58 à 66 et 71 à 73 de la NAF rév.2.

Source : Insee, enquête Innovation (CIS) 2012.

## 3 L'innovation parmi les sociétés exportatrices et les autres



Lecture : 35 % des sociétés exportatrices ont innové en produits, contre seulement 14 % des sociétés non exportatrices.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 39, 46, 49 à 53, 58 à 66 et 71 à 73 de la NAF rév.2.

Source : Insee, enquête Innovation (CIS) 2012.

porte sur les procédés de fabrication, un peu moins sur les activités de soutien et sur les méthodes de logistique.

Par ailleurs, quatre sociétés sur dix entreprennent des innovations d'organisation ou de marketing (innovations non technologiques ; *définitions*). 34 % des sociétés innovent dans l'organisation, plus souvent dans les méthodes de travail et de prise de décision que dans les procédures ou les relations externes. Enfin, 25 % des sociétés innovent en marketing, notamment sur les modes de promotion, l'apparence ou les stratégies de tarification, un peu moins sur les méthodes de vente ou de distribution des produits.

### Information-Communication et Finance-Assurance sont les deux secteurs les plus innovants

Globalement, les deux secteurs les plus innovants sont l'information et la communication ainsi que les activités financières et d'assurance : respectivement 69 % et 67 %

des sociétés de ces secteurs ont innové entre 2010 et 2012 (*figure 1*). Une majorité de sociétés innovent également dans les activités scientifiques et techniques (61 %), l'industrie (55 %) et le commerce de gros (50 %).

La proportion de sociétés innovantes augmente avec la taille de celles-ci : 81 % parmi les sociétés de 250 salariés ou plus, contre 49 % parmi celles de 10 à 49 salariés. Elle est également plus élevée pour les sociétés appartenant à un groupe ou à un réseau d'enseignes : 60 %, contre 48 % pour les sociétés indépendantes.

### Le taux d'innovation est globalement stable entre les périodes 2008-2010 et 2010-2012

À champ sectoriel constant (*sources*), la part de sociétés investissant dans des innovations est stable : 53 % entre 2010 et 2012, contre 54 % entre 2008 et 2010. Globalement, le taux d'innovation technologique

évolue peu (37 % contre 35 %). Il n'augmente sensiblement que dans le commerce de gros (28 % contre 23 %) et dans les activités financières et d'assurance (48 % contre 40 %), l'innovation étant plutôt stable dans les autres secteurs.

Dans l'ensemble, le taux d'innovation non technologique, en organisation ou en marketing, n'évolue pratiquement pas non plus (42 % en 2010-2012 contre 44 % en 2008-2010). Toutefois, il diminue significativement dans les secteurs des transports et entreposage (31 % contre 37 %), des activités scientifiques et techniques (48 % contre 53 %). À l'opposé, il progresse dans les activités financières et d'assurance (62 % contre 58 %). Prise isolément, l'innovation en organisation recule globalement de 3 points.

### Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres

Entre 2010 et 2012, 64 % des sociétés exportatrices ont innové, contre 43 % des sociétés non exportatrices (*figure 3*). En particulier, la proportion de sociétés engagées dans des innovations technologiques n'est que de 25 % pour les sociétés dont le marché est régional ou national contre 49 % pour les sociétés qui exportent. En outre, 25 % des sociétés exportatrices ont introduit un produit nouveau sur le marché, contre seulement 8 % des autres. Même dans l'information et la communication, où l'introduction de nouveaux produits est relativement fréquente (33 % des sociétés de ce secteur), cette part est nettement plus forte parmi les sociétés exportatrices (42 % contre 22 % pour les autres sociétés).

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme ce constat : à secteur et taille identiques, qu'elles appartiennent à un groupe ou non, la probabilité d'innover est beaucoup plus élevée pour les sociétés exportatrices que pour les autres, surtout en produits, et notamment en produits nouveaux sur le marché. En effet, exporter implique une adaptation à un marché extérieur concurrentiel souvent exigeant. Il est plus difficile de s'imposer sur le marché international avec des produits déjà existants, en raison notamment des coûts engendrés par le commerce international (transport, adaptation aux normes en vigueur dans les différents pays...).

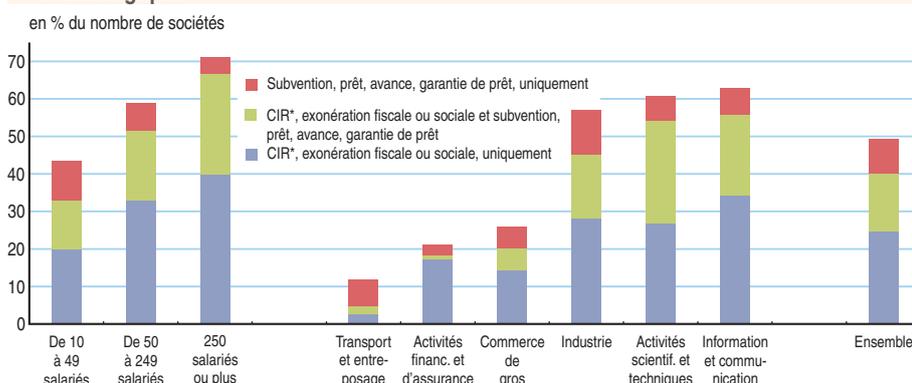
### Une société technologiquement innovante sur deux a reçu un soutien financier public

Au cours des années 2010 à 2012, 49 % des sociétés ayant eu une activité d'innovation technologique (*définitions*) ont reçu un soutien financier public pour la conduire (*figure 4*). 40 % ont bénéficié d'un crédit d'impôt recherche (CIR) ou d'une autre exonération fiscale ou sociale et 24 % ont

obtenu des subventions, prêts, avances remboursables ou garanties de prêt, 15 % ayant bénéficié de ces deux types de soutien public. La proportion de sociétés ayant reçu un soutien financier public, quel qu'il soit, dans le cadre d'innovations technologiques augmente avec la taille de celles-ci. Elle passe ainsi de 44 % pour celles employant 10 à 49 salariés à 59 % pour les 50 à 249 salariés et atteint 71 % pour celles de 250 salariés ou plus. La différence est plus marquée pour le CIR et les autres exonérations (proportions respectivement de 33 %, 51 % et 67 %) que pour les subventions, prêts ou avances (24 %, 26 % et 31 %). Cette proportion varie également selon les secteurs d'activité. Elle est assez faible dans les deux secteurs présentant un taux d'innovation technologique inférieur à la moyenne, les transports et entreposage (12 %) et le commerce de gros (26 %), mais aussi dans le domaine des activités financières et d'assurance (21 %). À l'opposé, elle est plus forte dans l'industrie et les activités scientifiques et techniques (respectivement 57 % et 61 %) et atteint 63 % dans l'information et la communication. Ces différences sectorielles s'observent quelle que soit la taille des sociétés.

Les sociétés innovantes exportatrices ont plus souvent reçu un soutien financier public que les sociétés innovantes non exportatrices (59 % contre 32 %). Les sociétés innovantes appartenant à un groupe français ont bénéficié plus fréquemment d'un CIR ou d'autres exonérations que les sociétés innovantes indépendantes (47 % contre 35 %). Ces dernières ont reçu par contre un peu plus souvent des subventions, prêts ou avances (28 % contre 23 %). Les subventions, prêts et avances sont plus fréquemment attribués par un organisme national que par une collectivité territoriale ou que par l'Union européenne : parmi les sociétés bénéficiaires, 77 % ont eu au moins un soutien d'un organisme national, 48 % d'une collectivité territoriale et 29 % de l'Union européenne. Ce type de soutien représente plus de 30 % des dépenses d'innovation de l'année 2012 pour plus du quart des sociétés concernées. Parmi les sociétés ayant eu un soutien financier public, près de la moitié ont trouvé que les conditions requises étaient exigeantes et, autant, que les démarches à effectuer étaient excessivement lourdes ; moins d'un quart ont eu des problèmes d'accès à l'information sur les financements possibles. Au contraire, pour les sociétés n'ayant pas eu ce type de soutien, le motif de non recours cité le plus fréquemment est le manque de connaissance des aides auxquelles elles pouvaient prétendre (44 % d'entre elles). Seulement 29 % de ces dernières ont trouvé les démarches à effectuer trop lourdes, 18 % les conditions requises exigeantes et 3 % ont vu leur demande refusée, tandis que 27 % indiquent ne pas en avoir eu besoin.

#### 4 Sociétés ayant reçu un soutien financier public entre 2010 et 2012 pour leurs innovations technologiques



\* Crédit d'impôt recherche.

Lecture : 44 % des sociétés technologiquement innovantes de 10 à 49 salariés ont bénéficié d'un financement public quel qu'il soit, 20 % uniquement d'un CIR, d'une exonération fiscale ou sociale.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 39, 46, 49 à 53, 58 à 66 et 71 à 73 de la NAF rév2. et innovantes technologiquement.

Source : Insee, enquête Innovation (CIS) 2012.

### Les sociétés qui répondent à un marché public ou qui réalisent des travaux de sous-traitance sont plus innovantes

Les sociétés réalisant des prestations pour des tiers *via* des marchés publics, et plus encore *via* des contrats de sous-traitance, apparaissent plus innovantes que les autres ; ce constat se vérifie quelles que soient les caractéristiques de taille, de secteur, de présence ou non à l'export et d'appartenance ou non à un groupe. Ainsi 62 % des

#### 5 Lien entre le contrat considéré et l'innovation des sociétés innovantes au sens large sous contrat de marché public ou de sous-traitance

	en % du nombre de sociétés	
	Sociétés innovantes ayant eu un contrat de marché public entre 2010 et 2012	Sociétés innovantes ayant eu un contrat de sous-traitance entre 2010 et 2012
Sociétés n'ayant pas innové dans le cadre de ce type de contrat	60	62
Sociétés ayant innové au moins une fois dans le cadre de ce type de contrat	40	38
- l'innovation était exigée dans tous les contrats	9	10
- l'innovation était parfois exigée dans le contrat	5	6
- l'innovation n'était exigée dans aucun contrat	26	22

Lecture : parmi les sociétés innovantes ayant eu un contrat de marché public entre 2010 et 2012, 60 % n'ont pas innové pour satisfaire un contrat de marché public ; inversement, 40 % ont innové pour satisfaire au moins un contrat de marché public, bien que l'innovation ne fût exigée dans aucun des contrats de marché public pour 26 % de ces sociétés.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 39, 46, 49 à 53, 58 à 66 et 71 à 73 de la NAF rév2, et innovantes au sens large.

Source : Insee, enquête Innovation (CIS) 2012.

sociétés ayant répondu à des marchés publics entre 2010 et 2012 sont innovantes (elles représentent 35 % des sociétés innovantes), de même que 66 % des sociétés ayant travaillé en sous-traitance sur la même période (elles représentent 36 % des sociétés innovantes). Dans ces sociétés travaillant pour des tiers, l'innovation technologique est également plus fréquente que la moyenne (respectivement 42 % et 47 % contre 37 % en moyenne). Cependant, la majorité des sociétés innovantes titulaires d'un marché public ou de sous-traitance n'innovent pas spécifiquement pour répondre à ces marchés ; ce n'est le cas que de quatre sur dix d'entre elles (figure 5). De fait, l'innovation n'est qu'assez rarement exigée dans les deux types de contrats : seules 14 % des sociétés innovantes titulaires d'un marché public déclarent que l'innovation était exigée dans au moins un des marchés publics qu'elles ont satisfaits ; cette proportion est de 16 % pour les contrats de sous-traitance.

### Brevet, marque déposée et dépôt de modèle ou de dessin et compétitivité

Pour maintenir ou augmenter la compétitivité de leurs innovations de produits ou de procédés introduites de 2010 à 2012, 19 % des sociétés technologiquement innovantes ont déposé un brevet, 21 % une marque et 12 % un modèle ou un dessin. Au total, un tiers des sociétés engagées dans une innovation technologique a recouru à l'un de ces trois moyens. Cette proportion est du même ordre dans tous les secteurs sauf dans le transport-entreposage où elle n'est que de 6 %. Cependant le recours à chacun de ces moyens varie selon les secteurs. L'utilisation de brevets atteint 24 % dans les activités scientifiques et techniques et dans l'industrie alors qu'elle est très faible dans la finance et l'assurance (2 % des cas). Dans ce dernier secteur, la marque déposée est le moyen essentiellement privilégié (29 % des cas). Le dépôt de modèle est le moyen le moins fréquent dans pratiquement tous les secteurs ; cependant, environ 15 % des sociétés technologiquement innovantes de l'industrie et du commerce de gros y ont recours.

## Sources

Les résultats présentés ici proviennent de l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey, CIS 2012) réalisée entre juin et décembre 2013, à la demande de l'Union européenne, par tous les pays membres. Elle porte sur la période 2010-2012 et couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM). Les unités interrogées et qui ont répondu pour elles-mêmes sont les unités légales, ce qui correspond à la définition « juridique » de l'entreprise et non à la définition « économique » de la loi de modernisation de l'économie (LME). C'est pourquoi ces résultats sont présentés en utilisant l'appellation « société » plutôt que celle d'entreprise. Les secteurs interrogés correspondent à l'industrie (sections B à E de la nomenclature NAF rév. 2), au commerce de gros (division G46), aux transports et entreposage, à l'information-communication, aux activités financières et d'assurance (sections H, J et K) et aux activités scientifiques et techniques (divisions M71, M72 et M73).

Le champ de l'enquête a été limité en 2012 par rapport à l'enquête précédente (CIS 2010) et ne couvre pas cette année les secteurs de la construction (section F), des activités immobilières (division 68), de certaines activités spécialisées (divisions 69, 70, 74) et des activités de services administratifs et de soutien (section N).

En France, le questionnaire de l'enquête CIS 2012 a été envoyé par voie électronique ou postale à un échantillon d'environ 22 300 sociétés.

L'imprécision due au sondage est de l'ordre de 1,1 point sur les pourcentages portant sur l'ensemble des sociétés, elle peut atteindre 2 points sur ceux relatifs à des sous-populations (taux d'innovation par secteur ou tranche d'effectif par exemple). En revanche, le calcul de cette

imprécision ne peut pas prendre en compte le caractère parfois subjectif de la définition de l'innovation qui n'est pas mesurable.

## Définitions

Une société est **innovante au sens large** lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation.

L'innovation au sens large se décompose en innovation technologique et innovation non technologique.

L'**innovation technologique** correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés.

L'**innovation non technologique** correspond à une innovation en organisation ou en marketing.

Les **activités d'innovation** n'aboutissent pas nécessairement à une innovation. Elles incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le *design* industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également tous types d'activités de recherche et développement.

## Bibliographie

- Bouvier A., « Innover pour résister à la crise ou se développer à l'export », *Insee Première* n° 1420, octobre 2012.
- Kubrak C., « L'innovation des PME tient aussi à leur implantation régionale », *Insee Focus* n° 12, octobre 2014.
- Des publications régionales sur l'innovation sont disponibles sur le site [insee.fr](http://insee.fr).

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavemier  
Rédacteur en chef :  
E. Nauze-Fichet  
Rédacteurs :  
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,  
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
Maquette : B. Rols  
Impression : Jouve  
Code Sage IP141521  
ISSN 0997 - 3192

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :  
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :  
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

